

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 06 OCTOBRE 2023
--

L'an deux mil vingt-trois le 12 octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 06 OCTOBRE 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Elisabeth GREGOIRE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Philippe PIERRE, Didier LEGRAND, Mesdames Claire TANGY, Micheline CAVE, Sophie LEFRANC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Lydie LEBLOND qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Pascale DUVAL, Françoise LENOIR, Messieurs Emmanuel LECONTE, Xavier de WOILLEMONT.

Monsieur Fabien GESLOT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 28
Présents : 20
Procurations : 03
Votants : 23

DEL12102023/103

**FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE LA MAISON DES ASSISTANTES
MATERNELLES.**

En préambule, Madame REGNAULT rappelle que ce projet fut initié par la commune historique de Lingreville et tient à préciser que, compte tenu de la parenté qui la lie à deux des assistances maternelles, elle ne participera pas aux débats et s'abstiendra de voter.

Ainsi Madame REGNAULT donne la parole à Madame Sophie LEFRANC.

Madame LEFRANC rappelle le coût de réalisation du projet ainsi que les aides obtenues par les différents partenaires (État, Département, CAF) puis explique que la commission affaires scolaires / petite enfance s'est réunie le lundi 9 octobre pour déterminer un montant de loyer en adéquation avec la politique de la commune en faveur de la petite enfance et le budget communal. À l'issue de cette analyse, le montant du loyer mensuel proposé par la commission est de 400€ HT soit 480€ TTC. Ensuite Madame LEFRANC fait état de la rencontre des membres de la commission avec les assistantes maternelles, en date du 11 octobre. Cette rencontre fut l'occasion pour tous de visiter les locaux et de présenter aux futures locataires les conditions financières qui seront proposées au conseil.

Suite à cette rencontre, un mail des assistances maternelles en date du 12 octobre fut adressé au maire. Madame Regnault en fait lecture à l'assemblée. Ainsi, les

assistantes maternelles remercient la collectivité pour sa collaboration et pour la qualité des travaux réalisés et formulent plusieurs requêtes :

- un loyer mensuel d'un montant de 450€ TTC
- une prise en charge par la collectivité de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- une exonération du premier loyer.

Le conseil municipal, après réflexion, délibère et à la majorité des votants (2 abstentions) décide :

- de retenir la proposition de la commission à savoir un loyer mensuel de 400€ HT soit 480€ TTC ;
- de surseoir à la demande d'exonération de la taxe foncière par manque d'éléments réglementaires ;
- de renvoyer l'association vers la communauté de communes Coutances mer et bocage pour l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- d'accéder à la demande de gratuité du premier loyer en retenant l'argument des ajustements inhérents à l'installation dans une structure neuve au cours du premier mois.

Madame REGNAULT termine en précisant qu'un bail notarié sera établi.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Fabien GESLOT